

CONCOURS – « Au coin de ma vue »

PRÉAMBULE

Le concours « Au coin de ma vue » est organisé par le Centre culturel de Saint-Georges-sur-Meuse.

Son objectif est de susciter l'émulation et l'intérêt des habitants de la commune pour l'histoire, récente ou plus ancienne, et le patrimoine qu'ils ont en commun. Plus généralement, le Centre culturel souhaite créer une première récolte de photographies, amateurs ou non, en lien avec Saint-Georges-sur-Meuse en vue de projets ultérieurs.

A l'issue du concours, toutes les photos seront passées en revue par l'équipe du Centre culturel. En fonction de divers critères détaillés ci-dessous, certaines d'entre elles seront sélectionnées pour une diffusion sur Internet par le Centre culturel. L'ensemble des photographies reçues pourront également être utilisées pour des expositions et projets futurs.

Ce concours est gratuit et ouvert à tous.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Chaque participant(e) pourra soumettre autant de photographies qu'il/elle le souhaite, qu'il/elle en soit l'auteur ou non.
- Pour chaque photographie envoyée, le/la participant(e) reconnaît être en possession des droits liés à sa diffusion.

DÉLAIS DE PARTICIPATION

- Les photographies doivent être envoyées pour le 31 juillet 2020 au plus tard (cachet de la poste faisant foi ou heure/ date d'envoi dans le cas de fichiers numériques).
- Seuls les envois réalisés dans les formes et les délais impartis seront pris en compte.

REMISE DES PHOTOGRAPHIES

- Les photographies peuvent être envoyées par courrier à l'adresse « Rue Albert 1er, 18 - 4470 Saint-Georges-sur-Meuse » ou par mail à « animation2@saintgeorgesculture.be ».
- Les photographies numériques doivent être de bonne résolution.
- L'envoi des photos doit impérativement être accompagné du lieu de la prise de vue et, si possible, de l'année de prise de vue. Le/la participant(e) veillera également à joindre ses coordonnées complètes, afin qu'il/elle puisse être recontacté par le Centre culturel et que les images puissent lui être restituées à la fin du concours.

COMPOSITION DU JURY ET SÉLECTION

- Un jury, composé des membres de l'équipe, sélectionnera les photos qui seront exposées virtuellement sur les réseaux sociaux et le site internet du Centre culturel.
- La sélection des photographies sera basée, non sur des aspects techniques, mais bien sur leur originalité, leur incarnation de lieux ou moment emblématiques, ou l'humour dont elles font preuves. L'objectif du concours n'est pas de créer une banque d'images historiques mais bien de valoriser les lieux et scènes de vies, toute périodes et générations confondues.
- Les résultats seront annoncés par mail ou courrier (selon les modalités choisies pour l'envoi) et sur les réseaux sociaux.
- Les images retenues donneront droit, pour ceux et celles qui les ont soumises, à des surprises choisies par l'équipe du Centre culturel.

APPLICATION DU RÈGLEMENT

- L'inscription engage l'adhésion des participant-es au règlement du concours dans toutes ses dispositions.
- Le non-respect d'une ou plusieurs de ces dispositions entraînera l'exclusion.
- Les participant-es renoncent à tout recours concernant les modalités du concours et son déroulement, ses résultats et la répartition des prix.

RESPONSABILITÉS DES AUTEURS ET UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

- Chaque participant/e certifie être l'auteur/rice des photographies envoyées (ou avoir reçu l'autorisation de celui-ci/celle-ci) et garantit avoir recueilli les autorisations nécessaires des personnes éventuellement présentes sur la photographie ou des propriétaires des intérieurs, œuvres, objets ou biens photographiés.
- Les organisateurs du concours se réservent le droit de faire usage gratuitement des photographies envoyées à l'occasion de ce concours (primées et non primées), notamment dans le cadre de l'exposition virtuelle mais également à des fins de communication. Le nom des auteurs/rices sera, dans tous les cas, mentionné.